

SAINT HONORE BK&A
SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 140, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 501 572 390

PROCES-VERBAL
Des décisions de l'associé unique
du 12 novembre 2025

—
L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre à 14 heures 30,

La société SAINT HONORE PARTENAIRES, SAS au capital de 1 090 220 € ayant son siège social 140, rue du Fbg Saint Honoré – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 523 973 683, représentée par son Directeur Général, Denis Van Strien

Associée unique de la société SAINT HONORE BK&A

A pris les décisions suivantes portant sur :

1. Transfert du siège social
2. Modification de l'article 4 des statuts.
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Le commissaire aux comptes de la société est absent et excusé.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de transférer le siège social de la Société au : **25 RUE BALZAC – 75008 PARIS**, à compter du **12 NOVEMBRE 2025** et d'y fixer son établissement principal.

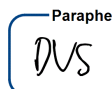
DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit ;

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 25 rue Balzac – 75008 PARIS

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe, par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés statuant à la majorité de l'article 2/3, et, partout ailleurs en France, en vertu d'une délibération de la collectivité des associés.

Paraphe


TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités utiles.

Saint Honoré Partenaires

Associé Unique

Représenté par Denis Van Strien, Directeur Général

Signé par :

Denis VAN STRIEN

CE7BA601D64D414...